

29 avril 2003 / April 29, 2003

N° 2003 – M047

## **Modification du barème de bonification des critères humidité et impuretés du contrat à terme ferme « graines de colza »**

-----

EURONEXT Paris SA informe les membres du marché de la modification apportée au barème de bonification des critères humidité et impuretés du contrat à terme ferme graines de colza. Cette modification entre en vigueur à compter de l'échéance août 2004, ouvrant le 2 mai 2003, et pour les échéances suivantes.

Les bonifications du contrat à terme ferme « graines de colza » sont calculées selon le barème suivant (*modifications en gras*):

- Augmentation du prix de 1,5 % pour 1 % d'huile en plus
- **Augmentation du prix de 0,5 % pour 1 % d'humidité en moins** (1 pour 1 auparavant).
- **Augmentation du prix de 0,5 % pour 1 % d'impuretés en moins** (1 pour 1 auparavant).

Le barème des réfections du contrat à terme ferme « graines de colza » demeure inchangé.

La fiche technique modifiée (article 25) du contrat à terme ferme graines de colza est diffusée en annexe de cet avis.

Lionel Porte – tél. : 01.49.27.19.29 (Département Matières Premières) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

-----

EURONEXT Paris SA informs members of amendments to the rapeseed futures contract relating to moisture and impurity allowances. These amendments are applicable to the August 2004 (listed on 2 May 2003) and subsequent delivery months.

The Rapeseed futures contract allowances are calculated in accordance with the following scale (amendments are shown in bold) :

- Price increase of 1.5 % for 1 % additional oil
- **Price increase of 0.5 % for 1 % less humidity** (1 for 1 before)
- **Price increase of 0.5 % for 1 % less impurities** (1 for 1 before)

The scale of the rapeseed futures contract reductions remains unchanged

The amended technical specifications (article 25) document is attached with this notice.

For further information please contact : Lionel Porte – tel. (33)(1) 49.27.19.29 (Commodity department).

